

NOM, Prénom : _____

Circulaire de prêt des manuels scolaires et documents du CDI COLLEGE – STANISLAS NICE

**À rendre impérativement signée le jour de la rentrée, lors de la remise des livres,
avec le chèque de caution**

L'établissement prête les manuels scolaires aux élèves, lesquels s'engagent à en prendre soin.

Le prêt est numérisé et les manuels sont équipés d'un code-barres permettant de les affecter à un élève précis.

Les familles s'engagent à :

1. couvrir les manuels, coller une étiquette avec le nom de l'élève, sa classe et l'année scolaire sur la couverture mais aussi à l'intérieur du livre, sur la page de titre ;
2. remplir la fiche de prêt fournie par la Région PACA, en indiquant l'année scolaire, le nom de l'élève, la classe ainsi que l'état du manuel à la réception. Cette fiche est déjà collée à l'intérieur du livre ; dans le cas contraire elle sera fournie aux élèves qui la demanderont.
3. donner un chèque de caution (non encaissé) d'un montant de 150€ **le jour de la rentrée, lors de la remise des livres. AUCUNE DEROGATION POSSIBLE !**

Le CDI prête des documents, qui sont couverts par cette même caution.

En fin d'année, tout manuel ou prêt du CDI non rendu fera l'objet d'une amende forfaitaire de 30€ par document, et le cas échéant, la caution sera encaissée.

Les manuels dont le code-barres sera rendu arraché ou restitués sans étiquette à code-barres seront considérés comme non rendus et une amende de 30 euros sera appliquée.

Pour tout problème de manuel ou de document emprunté, il faut rencontrer rapidement les professeurs documentalistes.

Monsieur, Madame _ _ _ _ _

Parent(s) de _ _ _ _ _

classe : _ _ _

« Lu et approuvé » suivi de la signature

Agrafer le chèque ici.

